

Le Comité Social d'Administration (CSA)

Pourquoi voter au Comité Social d'Administration (CSA) ?

Parce que dans cette instance se prennent des décisions qui régissent de nombreux aspects de votre vie au travail ! Vos élu·es et représentant·es s'exprimeront et voteront, pour 4 ans, sur :

- La protection de la santé physique et mentale des personnels.
- Les règles d'hygiène et de sécurité des agents dans leur travail.
- Les règles d'encadrement du télétravail et du droit à la déconnexion.
- Le fonctionnement et l'organisation des services.
- La politique des ressources humaines.
- Les questions de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- L'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.
- Les salaires et les primes.
- Les orientations d'action sociale Le scrutin se déroulera le 8 décembre, à l'urne (pas de procuration, ni de vote par correspondance).

Pourquoi voter CGT-SUD ?

Nous proposons une liste unitaire **CGT FERC Sup/SUD éducation** pour construire ensemble une université solidaire et émancipatrice, où chacun·e se sente respecté·e et puisse travailler et étudier dans de bonnes conditions, pour soutenir et défendre les personnels BIATSS, ITA, enseignant·e·s et chercheur·e·s ! **Nous défendons un service public d'Enseignement Supérieur et de la Recherche laïc, gratuit et ouvert à toutes et tous.** Ces valeurs fondamentales, nous les défendons au sein d'AMU, comme nos syndicats CGT et SUD les défendent au niveau national en luttant pour l'ouverture de postes de titulaires, pour le maintien du statut de fonctionnaire et contre les réformes délétères qui se succèdent depuis plus de 10 ans (LRU, loi ORE-ParcourSup, Loi « Bienvenue en France », réforme des INSPE, Loi de programmation de la recherche, RIFSEEP, RIPEC,...).

La preuve du sérieux et du travail des élus CGT – SUD depuis 4 ans

Au Comité Technique,

- nous nous sommes toujours opposé·es : aux réorganisations des services imposées du haut vers le bas ; aux destructions d'emplois pérennes ; aux dispositifs de primes inégalitaires
- nous avons été force de proposition pour

l'amélioration des conditions de travail, pour gagner l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et pour lutter contre toutes formes de discriminations.

Au CHSCT (quelques exemples), nous avons

- **présenté plus de 80% des avis** adoptés par le CHSCT
- **obtenu la mise en place** de la charte du droit à la déconnexion - mis en évidence les problèmes de distributions de masques pendant la crise Covid ;
- **activement participé** aux groupes de travail traitant des conditions de travail, les aspects relevant de la gestion des personnels (avancements, primes, etc.) n'étant, selon nous, pas « négociables » ;
- **relayé activement, au sein du CHSCT**, la lutte collective des agents de plusieurs services ou unités en souffrance et nous vous avons également consulté au travers de questionnaires.

Voter CGT-SUD c'est avoir des élu·es

- **pour défendre le service public** d'enseignement supérieur et de recherche, les valeurs d'égalité, de solidarité, défendre vos droits et en acquérir de nouveaux, faire entendre qu'une autre université est possible
- **pour obtenir des moyens** pour vous informer, aller à votre contact, etc. bref, pour vous défendre et se battre avec vous
- **capables de constituer une force** d'opposition à la casse du service public et au statut de fonctionnaire, au blocage de nos salaires et à la dégradation de nos conditions de travail.

Vos élu·es CGT-SUD se battront pour

- L'amélioration des conditions de travail de chacun·e, en particulier dans les services et unités en souffrance.
- L'arrêt des restructurations et réorganisations incessantes sans concertation des personnels.
- Le maintien de l'emploi dans le service public plutôt que la sous-traitance et l'externalisation de pans entiers des emplois dans notre université (nettoyage, gardiennage, etc.).
- La baisse de la précarité. Bilan social après bilan social, les contractuels ne cessent d'augmenter (+ de 35% aujourd'hui), ça suffit !
- La mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Des primes revalorisées et identiques par corps et grades, titulaires et contractuels, contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires, mettent en concurrence les agents et cassent les collectifs de travail.
- Un renforcement de la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour que les victimes soient accompagnées et protégées et que les personnes responsables des violences soient sanctionnées.
- La reconnaissance de tous les cas de dysfonctionnements au travail, de comportements s'apparentant à du harcèlement moral et/ou sexuel et de discrimination quelle qu'elle soit. Protéger les personnels !
- Le droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs.
- Le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accrus accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées, contre l'organisation pathogène du travail.
- Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu·es

Notre liste



1. Amandine Renault – IGE Aix
2. Christophe Demarque – Mcf Allsh
3. Romain Hinet-Debain – Mag Timone
4. Delphine Cavallo – IGE MMSH
5. Bruno Pouvelle – IGR Luminy
6. Julie Patris – Prag Sciences
7. Cyril Cornano – Atrf St Jérôme
8. Lise Gastaldi – Mcf FEG
9. Thibaut Wagener – Mcf OSU
10. Laure Mouchard – Ater Aix
11. Didier Gori – Cnrs St Charles
12. Magali Torres – Inserm Luminy
13. Jean-Paul Mariotti – Tech Timone
14. Corine Eyraud – PU Allsh
15. Cedric Bottero – Tech Aubagne
16. Noura Amara Aliane – Atrf Timone
17. Antoine Fernandez – Tech Aix
18. Laure Denoix – IGE St Charles
19. Pascal Barnier – Prce Suaps
20. Hélène Dugourd – Atrf St Charles

➔ Le 8 décembre, pour tous les votes locaux (CSA AMU, CPE et CCP ANT) vote à l'urne uniquement (pas de procuration, pas de vote par correspondance) la liste des bureaux de vote [ici](#)

➔ Cette semaine là, possibilité de faire basculer son jour de télétravail du jeudi au mercredi

La Commission Paritaire d'Établissement (CPE ITRF)

Nos listes

Catégorie A

1. Loïc Larrouzé
2. Franck Moradei
3. Laure Denoix
4. Catherine Annaya
5. Isabelle de Sainte-Marie
6. Amandine Renault



Catégorie B

1. Jean-Paul Mariotti
2. Sonia Amoros
3. Florent Boudierlique
4. Antoine Fernandez
5. Agnès Boyer
6. Nathalie Juvenal

Catégorie C

1. Hélène Dugourd
2. Mélanie Piednoël
3. Sabrina Parra
4. Dominique Gall
5. Philippe Blanc
6. Thierry Perez

Pourquoi voter à la Commission Paritaire d'Établissement ?

Du 1er au 8 décembre 2022, vous serez invités à élire vos représentant-es au sein de la Commission Paritaire de l'Établissement (CPE). Il s'agit d'une instance disciplinaire et de recours.

Depuis le 1er janvier 2021, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'« experts », en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité, excluant tout représentant du personnel.

La CPE reste une instance d'appel en cas de refus de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, Elle traite enfin des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction.

Pourquoi voter CGT ?

Je vote CGT à la CPE pour des représentant-es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- Un retour aux CPE de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrices de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- L'ouverture des possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) à toutes et tous d'un même statut (ITRF, AENES, ...).
- Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la publication des postes vacants pour les ITRF.
- Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- L'augmentation des possibilités d'avancement de corps, sans mobilité forcée ou fonctionnelle.
- Un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;
- La révision et revalorisation des grilles fusionnées IGR.

1er au 8 décembre 2022
Élections professionnelles



ma voix doit compter,
je vote

La Commission Paritaire d'Établissement (Personnels des Bibliothèques)

Pourquoi voter à la commission Paritaire d'établissement ?

La CPE est une instance de représentation des personnels titulaires, organisée par corps de la fonction publique. Elle examine les décisions individuelles défavorables et traite également des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction.

Même si les compétences des CPE ont été réduites, leur rôle demeure incontournable. Face à la casse des garanties collectives, face à l'individualisation à outrance des carrières - des rémunérations et face à une direction qui décide de tout et toute seule, les collègues ont besoin d'être défendus. C'est pourquoi les syndicats CGT FERC Sup, SNASUB-FSU et aussi des non syndiqué-es ont décidé de s'unir sur des engagements forts pour la défense d'un service public de l'ESR, pour la défense individuelle et collective de TOUS les personnels et de nos statuts, pour l'égalité de traitement afin d'éviter le favoritisme ou le clientélisme en s'opposant à tous les arbitraires et en assurant notre indépendance vis-à-vis de l'administration en gardant toujours comme objectif l'intérêt collectif, de respect de la dignité de tous les personnels et le bien-être au travail de chacune.

Pourquoi voter CGT - FSU ?

Pour les personnels de bibliothèque d'Aix-Marseille Université, regroupés au sein du Service Commun de la Documentation et du CRFCB, voter pour les candidat-es FSU - CGT, c'est défendre :

- **Votre droit à la mobilité**, réclamer chaque année un mouvement interne pour l'ensemble des personnels.
- **Votre déroulé de carrière**, contester les réorganisations de travail visant à répartir vers le bas les missions entre corps sans reconnaissance ni rémunération complémentaire / Appeler à une requalification massive des emplois pour correspondre aux besoins des bibliothèques, et aux missions réellement assurées par les agents Insister sur le maintien à l'Université des lauréats aux concours.
- **Le respect de l'équilibre entre votre vie professionnelle et privée**, permettre aux personnels volontaires de télé-travailler / Refuser les extensions horaires des bibliothèques sans moyens supplémentaires.
- **Vos conditions de travail**, s'opposer à l'ouverture des bibliothèques dans des conditions thermiques dégradées / Plus largement, demander un plan massif de réhabilitation des bibliothèques / Revendiquer la pérennisation des agents non titulaires

Nos listes

Catégorie B

1. CLARISSE Axelle (SCD St Charles)
2. GUEZ Laure (BU des Fenouillères)
3. ALLOUCHE Thierry (BU Droit Aix-en-Pce)
4. BALTHY Bastien (BU Bernard Dubois)

Catégorie C

1. GUEYRARD Elisabeth (BU St Charles)
2. HINET-DEBAIN Romain (BU Timone)
3. DESCALIS-SABRAN Camille (BU Fenouillères)
4. CHARLAN Béatrice (BU Ferry)

La CGT FERC Sup et le SNASUB-FSU revendiquent le retour à des CPE et des CAPN de plein exercice Pour la défense d'un service public de l'ESR, pour la défense de nos statuts, pour l'égalité de traitement, le 8 décembre :

Votez et faites voter

